



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections départementales et élections régionales

Question écrite n° 57871

Texte de la question

M. Alain Marleix alerte M. le ministre de l'intérieur sur les dates retenues (décembre 2015) pour les futures élections départementales et régionales. Choisir une période hivernale pour appeler aux urnes les Français apparaît difficilement compréhensible. À l'heure où l'abstention constitue déjà un sérieux problème pour notre démocratie prendre le risque de rajouter les aléas climatiques à un scrutin n'est pas de nature à rassurer sur la réussite future de celui-ci, en termes notamment de participation. En effet, par le passé déjà, bien des régions montagneuses, des Pyrénées aux Alpes en passant par les Vosges et le Massif Central, ont été confrontées au printemps, période habituellement réservée aux divers scrutins, à des difficultés climatiques (neige, verglas...) qui ont contrarié la bonne tenue de ces votes. Retenir le mois de décembre comme mois pour les élections régionales et départementales nouvelle formule a de ce fait de quoi inquiéter. Il souhaite donc connaître la raison de ce choix par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Premier ministre avait annoncé le 16 septembre 2014, lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée Nationale, que les élections départementales se tiendraient, comme prévu dans les textes en vigueur, en mars 2015, alors que les élections régionales devraient être reportées à la fin de l'année 2015. Ce calendrier a permis d'organiser ce dernier scrutin sur la base de la nouvelle délimitation régionale et de faire coïncider le début des mandats des nouveaux élus avec l'entrée en vigueur de la nouvelle carte régionale, effective depuis le 1er janvier 2016. Ces élections se sont tenues normalement sans qu'aucun incident ne soit à signaler.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57871

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5125

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 6009